EMERIS FORMATION

Version 24/04/2020

Programme

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)Formation Initiale - INTRA ENTREPRISE (2j)

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

Cadre réglementaire :
Article R. 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence [...]

GENERALITES

Public concerné
L'ensemble du personnel

Pré-requis
Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail sans prérequis particulier

Durée
2 jours soit 14H00

Effectif
4 à 10 personnes
Tarif
Nous consulter

Contact
0970720881
contact@emeris-formation.com
www.emeris-formation.fr

Accessibilité aux personnes handicapées
Nous consulter

Profil du (des) formateur (s)
Formation assurée par un formateur certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS.

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur…).
- Être capable de savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Être capable de repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Être capable de participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Pédagogie

- **Présentation de la formation**
  - Objectifs : 2 domaines de compétences - 8 compétences
  - Contenu : Plan d'intervention SST
- **Compétence 1 : Situer le cadre juridique de son intervention**
  - Le cadre réglementé dans lequel s'effectue l'intervention du SST, le rôle du SST, ses obligations, les limites de sa responsabilité dans son entreprise et en dehors
- **Compétence 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**
  - Les notions de danger, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, accidents du travail (AT), maladie professionnelle (MP)
  - Les acteurs internes et externes de la prévention dans l'entreprise
- **Compétence 7 - Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention**
  - Observer l'environnement et les dangers supposés, repérer les personnes qui pourraient être exposées et imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les dommages
  - Supprimer ou réduire les situations dangereuses : les solutions possibles et les priorités pour éviter les situations dangereuses
- **Compétence 8 - Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées**
  - Qui informer et que lui dire
- **Compétence 2 - Réaliser une protection adaptée**
  - L'alerte et la protection des populations
  - Identifier les dangers persistants sans s'exposer
  - Supprimer ou isoler le danger (ou soustraire la victime)
- **Compétence 3 - Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir**
  - Les signes qui menacent la vie de la victime : 4 actions de recherche (saignement abondant, étouffement, inconscience et inconscience sans respiration)
- **Compétence 4 - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise**
  - Les éléments du message d'alerte, qui alerter et dans quel ordre (les consignes internes de l'entreprise), choix de la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
- **Compétence 5 - Secourir la victime de manière appropriée**
  - 1. La victime saigne abondamment
  - 2. La victime étouffe
  - 3. La victime se plaint de malaise
  - 4. La victime se plaint de brûlures
  - 5. La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
  - 6. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - 7. La victime ne répond pas, elle ne respire pas
  - 8. La victime ne répond pas, elle respire
- **Épreuves certificatives**
  - Épreuve 1 : évaluation des compétences 2, 3, 4 et 5
  - Épreuve 2 : évaluation des compétences 1, 6, 7 et 8
- **Bilan de la formation**

Moyens

Mis à disposition par EMERIS Formation

• Tout le matériel nécessaire à la formation pratique.
• Documents supports de formation projetés.
• Exposés et interrogations.
• Démonstrations et exercices pratiques appropriés aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées.
• Contrôle du comportement (en continu lors des mises en situations).
• Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'établissement.

Mis à disposition par le client

- Une salle susceptible de recevoir un groupe de 10 personnes et dégagée pour les exercices pratiques

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.
- En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées en fin de formation
  - Épreuve certificative 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée
  - Épreuve certificative 2 : À l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention
- La réussite aux épreuves certificatives permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail de l'INRS, valable 24 mois au niveau national
- Tous les 2 ans (24 mois de date à date), une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire.